



**Natural Resources
Canada**

**National Non-Destructive
Testing Certification Body**

**Ressources naturelles
Canada**

**Organisme national de certification
en essais non destructif**

Ressources naturelles Canada

Organisme de certification national en essais non destructifs

Manuel de politiques

Version janvier 2023

Table des matières

1. S’inscrire à un examen	2
1.1. Processus d’inscription standard	2
1.2. Conditions d’admissibilité	2
1.3. Mesures d’adaptation pour les examens	3
1.4. Frais d’examen.....	4
1.5. Méthodes de paiement.....	4
1.6. Lieux des examens	4
1.7. Langues officielles.....	4
1.8. Divulgaration de renseignements personnels	4
2. Après l’inscription	5
2.1. Accusé de réception par courriel	5
2.2. Mise à jour des renseignements personnels	5
2.3. Changement du lieu de l’examen	5
2.4. Annulation de l’examen par le candidat.....	5
2.5. Demande de report d’examen par le candidat.....	6
2.6. Cas où le candidat ne passe pas l’examen	6
2.7. Tutoriel de la plateforme.....	7
3. Protocole d’entente du candidat	7
3.1. Conduite et tolérance	7
4. Le jour de l’examen	7
4.1. Admission à l’examen	7
4.2. Avant le début de l’examen	7
4.3. Matériel autorisé à être utilisé pendant l’examen.....	8
4.4. Pausés-toilettes.....	8
4.5. À la fin de l’examen.....	8
5. Reprise d’un examen	8
5.1. Demande de reprise d’un examen.....	8
5.2. Période d’attente avant la reprise d’un examen.....	9

1. S'inscrire à un examen

1.1. Processus d'inscription standard

Étape 1 – Création du compte

Les examens de l'Organisme de certification national en essais non destructifs de Ressources naturelles Canada (OCEND de RNCAN) sont hébergés par Meazure Learning sur le site Web <https://canada-ndt-end.yasasecure.com/home>.

Pour créer un compte, ouvrez le site de l'examen et cliquez sur l'onglet « S'inscrire ». Utilisez votre numéro d'enregistrement attribué par l'OCEND de RNCAN comme nom d'utilisateur. Une fois votre compte créé, vous pouvez vous connecter à tout moment avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Étape 2 – Achat de l'examen

1. Sélectionnez l'option « Produits » au haut de la page pour passer en revue les examens disponibles à l'achat.
2. Il suffit de suivre les étapes d'achat fournies sur la plateforme. Vous devez payer l'examen avant de pouvoir sélectionner le lieu et l'heure de votre choix.

REMARQUE – Seules les principales cartes de crédit sont acceptées. Aucune autre forme de paiement n'est acceptée.

Étape 3 – Envoi d'une demande de réservation

1. Une fois l'achat terminé, cliquez sur l'onglet « Mes examens ».
2. Cliquez sur le bouton « Réserver » à côté du titre de votre examen.
3. Vous serez ensuite invité à sélectionner le lieu (ville) dans lequel vous souhaitez passer l'examen, et des options vous seront proposées dans cette région.
4. Sélectionnez votre lieu et trois combinaisons de date/heure pour votre demande d'examen, puis cliquez sur « Envoyer ».
 - a) REMARQUE 1 – Vous ne pourrez pas choisir une date antérieure à cinq jours ouvrables à compter du jour où vous saisissez cette demande, car le site d'examen a besoin de temps pour coordonner cette demande.
 - b) REMARQUE 2 – Avant de réserver, cliquez sur l'onglet « Centres d'examen » pour vérifier les jours et heures d'examen disponibles du centre d'examen que vous avez choisi. La demande est maintenant envoyée.
5. L'OCEND de RNCAN examinera votre demande d'examen. Vous serez avisé par courriel s'il y a des questions en suspens qui doivent être résolues avant l'approbation de votre demande d'examen.
6. Une fois que l'OCEND de RNCAN aura approuvé votre demande d'examen, le centre d'examen que vous avez choisi sera informé de votre demande de réservation d'examen.
7. Une fois que la combinaison date/heure aura été confirmée par le centre d'examen, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les détails de votre rendez-vous d'examen.

1.2. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à passer un examen, les candidats doivent :

1. Faire une demande d'examen écrit sur les méthodes/niveaux d'essais non destructifs auprès de l'OCEND de RNCAN. Une fois la demande approuvée, une lettre d'**autorisation d'examen écrit électronique** sera acheminée au candidat par courriel.
2. Compléter l'inscription en ligne et payer les frais d'examen.

En cas d'échec à l'examen, les candidats doivent faire une nouvelle demande d'examen auprès de l'OCEND de RNCAN. Veuillez consulter la section « **5. Reprise d'un examen** » ci-dessous.

Les candidats qui falsifient tout document ne seront pas autorisés à passer l'examen. Si la falsification est découverte après que l'examen a été passé, les résultats de l'examen seront nuls et non avendus. Aucun remboursement des frais d'examen ne sera accordé. L'OCEND pourrait également prendre des mesures pour faire appliquer le code de conduite.

1.3. Mesures d'adaptation pour les examens

Demande formelle

L'Organisme de certification en END de RNCAN peut offrir des mesures d'adaptation raisonnables aux personnes qui ont des besoins médicaux documentés répondant à la définition du Code des droits de la personne.

Les demandes de mesures d'adaptation sont évaluées au cas par cas afin de garantir aux personnes touchées par un handicap des chances égales, de sorte qu'elles puissent démontrer pleinement leurs compétences, sans que soient modifiés la nature ni le niveau des aptitudes évaluées. Nous examinons attentivement chaque cas, à la lumière de la documentation fournie; ainsi, la présentation d'une demande ne garantit pas que des mesures d'adaptation seront accordées. Les mesures d'adaptation sont fournies pour garantir que tous les individus sont traités équitablement dans le cadre de toutes les évaluations.

Pour demander des mesures d'adaptation, les candidats doivent soumettre à l'OCEND de RNCAN une demande écrite / par courriel détaillant la demande de mesures d'adaptation avec des documents justificatifs, afin qu'elle soit examinée avant l'inscription à l'examen. L'examen des demandes de mesures d'adaptation peut prendre jusqu'à 30 jours, car chaque demande est traitée sur une base individuelle. Une fois que l'OCEND de RNCAN aura pris une décision, le candidat en sera informé, et la décision sera également transmise à Measure Learning. Le candidat pourra alors s'inscrire à un examen en respectant les conditions applicables.

Veuillez prendre note qu'une demande de mesures d'adaptation doit être soumise pour tout médicament, tout aliment ou tout dispositif médical devant être apporté dans la salle d'examen.

Les demandes de mesures d'adaptation soumises moins de 30 jours avant un examen réservé ne seront pas prises en compte, sauf dans des circonstances inhabituelles, comme une blessure récente.

Les demandes doivent être acheminées à l'adresse ndt-end@nrca-nrcan.gc.ca et doivent comprendre les éléments suivants :

- L'examen spécifique pour lequel des mesures d'adaptation sont demandées;
- La justification de la demande de mesures d'adaptation;
- Des documents justificatifs (tels qu'une évaluation en matière d'éducation ou une lettre de médecin) qui identifient le handicap et expliquent l'effet du handicap sur la capacité du candidat à s'acquitter de ses tâches dans des conditions normales d'examen;
- L'évaluation en matière d'éducation ou la lettre du médecin doit inclure les coordonnées et les références du professionnel agréé/qualifié;
- Le lieu d'examen privilégié;
- Les coordonnées du candidat.

Frais supplémentaires

Tous les frais supplémentaires liés aux mesures d'adaptation spéciales sont à la charge du candidat et s'ajoutent aux frais d'examen normaux. Les demandes de mesures d'adaptation ne sont pas toutes associées à des frais (ex. : alimentation et médicaments). Les frais supplémentaires sont fixés à la discrétion de l'administrateur de l'examen et sont payables à Meazure Learning avant le jour de l'examen, par carte de crédit seulement.

1.4. Frais d'examen

Pour connaître la structure tarifaire à jour, veuillez consulter l'écran des produits END de RNCan à l'adresse suivante : <https://canada-ndt-end.ysasecure.com/products>.

Les frais liés aux demandes de mesures d'adaptation varient en fonction des besoins à l'égard des mesures d'adaptation, du lieu de l'examen et de la disponibilité.

1.5. Méthodes de paiement

Tous les paiements doivent être effectués à partir du [portail des candidats](#); seules les principales cartes de crédit sont acceptées.

1.6. Lieux des examens

Les centres d'examen sont situés dans tout le Canada. La liste complète, par province et territoire, est accessible sous l'onglet [Centres d'examen](#).

Comme la liste des lieux change en fonction de la disponibilité des centres d'examen, nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

1.7. Langues officielles

Lorsqu'ils s'inscrivent à un examen, les candidats peuvent indiquer la langue de leur choix sur la [page d'inscription](#). La langue choisie ici deviendra la langue « principale » de votre profil. Votre préférence linguistique peut être modifiée à tout moment dans [votre profil](#).

Chaque examen est disponible dans les deux langues officielles; toutefois, vous pouvez choisir à tout moment de basculer entre le français et l'anglais lorsque vous consultez les questions de l'examen. En outre, cette page offre la possibilité de choisir la langue officielle dans laquelle vous souhaitez être surveillé.

Veuillez noter que, pour les demandes visant la présence d'un surveillant s'exprimant en français, le traitement de la réservation peut prendre un peu plus de temps. Veuillez prévoir un délai supplémentaire pour que votre rendez-vous soit confirmé.

1.8. Divulgence de renseignements personnels

Seuls l'Organisme de certification en END de RNCan et Meazure Learning auront accès aux informations et aux résultats de l'examen du candidat, et ils ne les divulgueront à aucune personne ou organisation. Ressources naturelles Canada s'engage à protéger le droit à la vie privée des personnes et à protéger les renseignements personnels que le ministère détient. L'OCEND de RNCan s'engage à protéger votre vie privée, que vous soyez un client existant ou un nouveau demandeur. Tous les renseignements personnels créés, détenus ou recueillis par Meazure

Learning et le gouvernement du Canada sont protégés en vertu de la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels. Notre bureau veillera à ce que les renseignements personnels recueillis tels que le nom, l'adresse, l'adresse électronique, le numéro d'enregistrement, les renseignements sur les cartes de crédit ou les paiements et toute communication entre l'OCEND et leurs clients ou demandeurs soient considérés comme confidentiels, protégés et soient à l'usage exclusif du destinataire prévu pour satisfaire aux exigences du programme de certification. Les renseignements personnels sont recueillis comme indiqué dans la Source d'information de RNCAN (AAP 3.1.2 – Matériaux et certification pour la sûreté et la sécurité - Numéro de banque : RNCAN PPU 015), et le nom du personnel certifié, la ville et la province de résidence et le statut de certification sont mis à la disposition du public à l'appui de la section 9.3 de la norme nationale CAN/CGSB-48.9712-2014 en tant que mécanisme de vérification efficace du statut de certification.

2. Après l'inscription

2.1. Accusé de réception par courriel

Une fois qu'un candidat a soumis une demande de réservation (avec les combinaisons lieu/date/heure de son choix), un courriel confirmant les détails du rendez-vous lui sera envoyé. Ce courriel contiendra également des instructions sur ce qu'il faut apporter au centre d'examen le jour de l'examen.

Le courriel de confirmation devrait être acheminé dans les 5 jours ouvrables suivant la demande de réservation du candidat. Dans le cas où Measure Learning n'est pas en mesure de confirmer l'une des trois options, le candidat recevra des instructions pour soumettre une nouvelle demande de réservation.

Les candidats peuvent contacter Measure Learning en utilisant les méthodes suivantes :

- [Clavardage en temps réel](#)
- [Assistance par ticket \(pour les questions non urgentes\)](#)
- Téléphone : 1-855-772-8678, option 1

2.2. Mise à jour des renseignements personnels

Le nom du candidat figurant dans votre profil doit correspondre à celui qui est inscrit sur votre pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement. Si des modifications doivent être apportées à vos renseignements personnels, vous pouvez modifier [votre profil](#).

Votre nom d'utilisateur doit correspondre à votre numéro d'enregistrement attribué par RNCAN. Si une erreur est commise lors de la création du compte, votre demande d'examen sera refusée et vous devrez créer un nouveau compte en utilisant le bon numéro d'enregistrement de RNCAN.

2.3. Changement du lieu de l'examen

En cas de changement inattendu du lieu de l'examen, les candidats concernés seront contactés par courriel et par téléphone afin de confirmer le nouveau lieu. Veuillez fournir un numéro à composer en cas d'urgence lors de votre inscription au cas où Measure Learning doive vous informer d'un changement de dernière minute.

2.4. Annulation de l'examen par le candidat

Le tableau suivant explique si les frais d'inscription à l'examen sont remboursés ou non, en fonction du délai de la demande d'annulation :

Délai	Conséquence
Jusqu'à 15 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Frais d'examen entièrement remboursables (100 %)
2 à 15 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Les frais d'examen sont partiellement remboursés (50 %)
2 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Aucun remboursement n'est accordé. Les frais sont retenus en totalité.

2.5. Demande de report d'examen par le candidat

Pour demander une modification de votre rendez-vous d'examen, veuillez faire parvenir une demande à l'adresse testingsupport@meazurelearning.com. La nouvelle date d'examen demandée doit être fixée au moins cinq (5) jours ouvrables plus tard. Des frais de changement de date peuvent s'appliquer, en fonction du moment et de la fréquence de la demande. Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails.

Délai	Conséquence
Jusqu'à 15 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Le candidat peut reporter l'examen sans frais supplémentaires, jusqu'à trois fois. Après 3 demandes, il devra payer 50 % des frais d'examen par demande de report.
2 à 15 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Le candidat doit payer un supplément de 50 % des frais d'examen.
2 jours ouvrables avant la date prévue de l'examen	Le candidat ne se voit accorder aucun remboursement des frais d'inscription à l'examen, rachète un nouvel examen au coût intégral et reporte l'examen.

2.6. Cas où le candidat ne passe pas l'examen

Aucun remboursement ne sera accordé aux candidats qui ne se présentent pas à l'examen à l'heure de rendez-vous confirmée, sauf si l'absence de l'examen est attribuable à :

- un décès dans la famille;
- une maladie soudaine ou une blessure;
- d'autres circonstances jugées proportionnelles à ce qui précède.

Dans ces situations, les candidats doivent soumettre une demande de remboursement dans les 10 jours ouvrables suivant la date de rendez-vous de l'examen. La demande doit être envoyée à testingsupport@meazurelearning.com et doit contenir les éléments suivants :

- Nom du candidat
- Date initiale du rendez-vous
- Raison de l'absence au rendez-vous de l'examen

- Tout document justificatif

Si la demande de remboursement est approuvée, 50 % du prix d'achat sera remboursé.

2.7. Tutoriel de la plateforme

Une fois que vous aurez créé votre compte, vous aurez la possibilité de suivre un tutoriel sur la plateforme, qui est conçu pour vous aider à vous familiariser avec l'interface de l'examen. Le tutoriel de la plateforme n'est pas une condition préalable à l'examen. Votre résultat au tutoriel de la plateforme ne reflète pas celui de l'examen de certification. En outre, le temps passé sur le tutoriel de la plateforme ne compte pas dans le temps imparti à l'examen.

3. Protocole d'entente du candidat

3.1. Conduite et tolérance

Les comportements affichés avant, pendant et après l'examen qui contreviennent aux principes détaillés dans le Protocole d'entente du candidat et/ou le Code de conduite de l'OCEND peuvent entraîner l'invalidation des résultats de l'examen ou d'autres sanctions et seront signalés à l'Organisme de certification en END de RNCan.

Avant d'amorcer l'examen, chaque candidat recevra une copie électronique du Protocole d'entente du candidat. Les candidats ne pourront commencer l'examen qu'après avoir lu et accepté la déclaration. Une version de référence est jointe à ce document, à l'Annexe B : Protocole d'entente du candidat.

4. Le jour de l'examen

4.1. Admission à l'examen

Afin de permettre au surveillant à valider l'identité du candidat, les candidats doivent apporter une copie du courriel de confirmation de l'horaire de l'examen et une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement (p. ex., passeport, permis de conduire) au centre d'examen.

Les candidats sans pièce d'identité adéquate ne seront pas autorisés à passer l'examen. Le nom qui apparaît sur la pièce d'identité avec photo doit être identique au nom du candidat dans [votre profil](#). Si le nom du candidat ne correspond pas à celui indiqué sur votre pièce d'identité avec photo, veuillez le mettre à jour avant la date de votre examen (voir la section 2.2).

Le surveillant donnera à tous les candidats l'information concernant le centre d'examen et le protocole d'examen, y compris le rangement des téléphones cellulaires et des appareils mobiles, des documents papier, des manuels, des sacs, etc.

4.2. Avant le début de l'examen

Il est recommandé au candidat d'arriver au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour l'inscription et l'orientation, car l'examen commencera à l'heure prévue.

Les candidats qui arrivent entre l'heure prévue et 30 minutes après l'heure de début prévue seront autorisés à passer l'examen. Par contre, l'horloge de l'examen commencera à l'heure prévue de l'examen, et les candidats auront perdu le temps de leur retard.

Sous certaines conditions spécifiques, ou pour toute autre situation imprévue/urgente, les centres d'examen et/ou l'OCEND peuvent choisir de permettre aux candidats de passer l'examen en dehors de l'heure prévue, au cas par cas.

Les candidats qui arrivent plus de 30 minutes après l'heure de début prévue peuvent ne pas être autorisés à passer l'examen.

4.3. Matériel autorisé à être utilisé pendant l'examen

Les articles autorisés, qui peuvent ou non être fournis par le centre d'examen, sont les suivants :

- Calculatrice scientifique non programmable, sans connexion à Internet
- Stylo-bille/stylo
- Papier brouillon

Une calculatrice électronique et un bloc-notes sont également disponibles dans l'interface de l'examen pour tous les examens. Veuillez noter que tous les renseignements saisis dans le bloc-notes électronique peuvent être consultés par l'OCEND de RNCAN une fois l'examen soumis.

Remarque : Si vous avez besoin d'articles supplémentaires en raison d'un besoin médical, une demande de mesures d'adaptation doit être soumise (voir section 1.3).

4.4. Pauses-toilettes

Les candidats sont autorisés à utiliser les toilettes pendant l'examen. Le chronomètre de l'examen ne sera pas interrompu pendant les pauses-toilettes et aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour terminer l'examen.

Pour prendre une pause-toilettes, le candidat doit lever la main pour en informer le surveillant. Le candidat devra signer le registre de sortie et le registre de retour à son retour.

Sondage de rétroaction en ligne

Les candidats seront invités à répondre à un court sondage en ligne à la fin de l'examen. Les réponses au sondage contribuent à l'amélioration continue du système d'examen de l'Organisme de certification en END de RNCAN. Nous encourageons tous les candidats à répondre au sondage.

4.5. À la fin de l'examen

Une fois le sondage rempli, les candidats à l'examen recevront une confirmation qu'ils ont soumis leur examen avec succès, et les résultats non officiels de l'examen seront disponibles pour tous les examens, à l'exception de l'examen de base de niveau 3. Les résultats officiels de votre examen vous seront transmis par courriel par l'OCEND de RNCAN.

5. Reprise d'un examen

5.1. Demande de reprise d'un examen

Les candidats qui échouent à un examen devront :

1. Faire une nouvelle demande d'examen écrit auprès de l'OCEND de RNCan et recevoir une autre approbation d'examen écrit par courriel avant de pouvoir réserver un nouvel examen.
2. Payer pour un nouvel examen et créer une nouvelle demande de réservation à partir du portail des candidats de Meazure Learning.

Les candidats auront deux tentatives de reprise (3 tentatives au total) afin d'obtenir la note de passage pour leur cycle de demande de certification.

5.2. Période d'attente avant la reprise d'un examen

Les candidats qui n'ont pas réussi un examen doivent attendre une période d'au moins 30 jours civils avant de pouvoir repasser l'examen.